Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES EN POLYNESIE FRANÇAISE

Officier des relations publiques

Tél : 46 20 08 – 77 18 30
matthieu.hauck@fapf.defense.gouv.fr

Papeete, mercredi 11 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE GEO-MECANIQUE DE L'ATOLL DE MORUROA

Sous l'effet naturel de la gravité, la plupart des atolls de Polynésie française montrent des fractures bordières créées sur la pente externe du récif. A Moruroa, en particulier en zone nord, ces fractures ont pu être réactivées par les sollicitations mécaniques générées par les vibrations engendrées par les essais nucléaires souterrains.

La surveillance géo-mécanique est assurée par le système TELSITE, composé de capteurs en surface et en profondeur. Ce système permet non seulement de déclencher une alerte en cas d'effondrement d'un bloc de falaise corallienne mais aussi d'analyser le mouvement des trois « loupes » de carbonates situées au nord-est de l'atoll. Face aux éventuelles conséquences hydrauliques de tels événements, le dispositif permet donc d'alerter les populations et de prendre des mesures de sécurité graduelles.

Les capteurs sont naturellement sollicités par l'impact naturel de l'eau de mer et la météorologie locale. La modernisation du système TELSITE est ainsi aujourd'hui nécessaire afin d'assurer un niveau de vigilance optimal et pérenne.

Garant de la sécurité des habitants de l'atoll de Tureia et du personnel militaire sur site, le suivi géo-mécanique de l'atoll est une responsabilité et une priorité de l'État. Le projet de modernisation du système TELSITE, piloté par le ministère de la défense, a donc été lancé.

Il s'agira d'un chantier long et complexe. Il va nécessiter des moyens importants et c'est l'État qui assurera son financement. Il est encore dans sa phase de définition. Toutes les modalités techniques et calendaires ne sont pas encore arrêtées : les montants engagés, la répartition des responsabilités ainsi que le nombre d'entreprises et de personnes concernées seront évalués précisément quand les contractants auront été choisis.

Avant de procéder à l'installation de nouveaux capteurs, des travaux d'expertise et de remise à niveau d'infrastructures existantes doivent être réalisés. L'avis d'appel public à la concurrence n° 12-507 46 concernant les diagnostics des infrastructures a d'ailleurs été publié le 5 juin 2013 au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ainsi que dans le journal local « La Dépêche » .

Les travaux de modernisation seront effectués par plusieurs entreprises sélectionnées au terme de procédures d'appel d'offres publics à venir. Ce projet pourra, en outre, constituer une réelle opportunité pour le tissu économique local en permettant de mobiliser des entreprises polynésiennes.